



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

EAJE PEPILOU

*Un projet et l'expertise de la petite enfance
du réseau PEP, pour agir contre les inégalités
dès le plus jeune âge.*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP.....	6
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	8
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS	9
LES PUBLICS ACCOMPAGNES	10
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES.....	10
SCOLARITE.....	12
L'ACTIVITE	14
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS	14
LES ACTIVITES RECURRENTES.....	15
LES PROJETS DE L'ANNEE	17
TRAVAILLER EN PARTENARIAT.....	22
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES	22
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....	25
L'ORGANISATION DU SERVICE	30
MAINTENANCE / TRAVAUX / AMMENAGEMENTS.....	30
LA DEMARCHE QUALITE.....	30
LES EVENEMENTS INDESIRABLES	31
RESSOURCES HUMAINES	32
ORGANIGRAMME	32
MOBILITES, RECRUTEMENTS)	33
ACTIONS DE FORMATION	34
ANALYSE DE LA PRATIQUE	34



PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025..... 35

ANNEXES..... 37



INTRODUCTION

Des valeurs au service de la petite enfance

*La crèche PEPILOU, en partenariat avec la **Ville de Villeurbanne** et la **CAF du Rhône**, propose un **accueil collectif de 24 places**, dont un **tiers réservé aux enfants de 0 à 6 ans malades et/ou en situation de handicap**. Cette dimension inclusive est **au cœur du projet** de la structure et guide l'ensemble de nos actions éducatives et pédagogiques.*

UN ENGAGEMENT FORT POUR L'EGALITE DES CHANCES

La petite enfance est une période clé du développement de l'enfant, essentielle pour son épanouissement, sa socialisation et la construction de son rapport au monde. C'est également à cet âge que les actions en faveur de la **réduction des inégalités sociales et éducatives** ont le plus fort impact.

À la crèche PEPILOU, nous faisons le choix d'une crèche ouverte à la diversité et à la mixité :

- Des enfants aux besoins variés, qu'ils soient en situation de handicap ou non.
- Une reconnaissance et une valorisation des différentes parentalités.
- Une prise en compte des dimensions sociales et culturelles qui enrichissent la vie collective.

UN ACCUEIL ADAPTE A CHAQUE ENFANT ET CHAQUE FAMILLE

L'inclusion est une démarche active qui guide notre projet pédagogique et nos pratiques quotidiennes. Notre équipe met tout en œuvre pour :

- Répondre aux besoins spécifiques des enfants, en adaptant les espaces, les activités et l'accompagnement individuel.
- Soutenir et accompagner les familles, en créant un espace de dialogue et de confiance.
- Favoriser l'éveil et le développement de chaque enfant, en respectant son rythme et en encourageant son autonomie.

FAIRE VIVRE LA MIXITE SOCIALE ET EDUCATIVE

Au-delà de l'accueil inclusif, notre mission est de créer un cadre où chaque enfant grandit en étant reconnu dans son unicité, tout en apprenant le vivre-ensemble. Nos actions éducatives sont conçues pour répondre aux situations de fragilité et favoriser une société plus juste, où chaque enfant a la possibilité de s'épanouir pleinement.

À la crèche PEPILOU, nous croyons que la diversité est une richesse et que chaque enfant mérite un accueil bienveillant et adapté à ses besoins.

L'année 2024 a été marquée par une stabilité précieuse au sein de l'équipe, permettant de consolider nos pratiques et d'ancrer encore davantage notre projet éducatif et inclusif. Cette continuité a offert aux enfants un cadre rassurant et structurant, favorisant leur épanouissement au quotidien.

Grâce à cette dynamique, nous avons pu renforcer les bases du projet pédagogique en approfondissant nos réflexions et en enrichissant nos approches :

- Affiner notre accompagnement des enfants à besoins spécifiques, en renforçant nos liens avec les partenaires médico-sociaux et en adaptant encore mieux nos pratiques aux besoins de chacun.
- Structurer des temps d'échange avec les familles, en proposant des moments de rencontre et d'accompagnement pour répondre aux interrogations des parents et soutenir la parentalité.
- Développer le travail en équipe, en favorisant la co-construction et le partage de compétences entre les professionnels de la crèche.

2024 nous a permis de consolider les fondations de notre projet inclusif et d'imaginer de nouvelles perspectives pour continuer à faire de PEPILOU un lieu de vie, d'éveil et de bienveillance, où chaque enfant trouve sa place et évolue dans un environnement stimulant et sécurisant.

Nous poursuivons cette dynamique avec enthousiasme pour continuer à offrir un accueil de qualité, fidèle aux valeurs de mixité et d'égalité des chances qui nous animent.

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs événements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA)
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom	Crèche PEPILOU
Adresse	5 rue Jean Baptiste Durand 69100 Villeurbanne
Statut	Crèche Associative subventionnée par la ville de Villeurbanne et la CAF du Rhône
Autorisation de fonctionnement	Avis délivré par le Conseil Départemental du Rhône
Date d'ouverture	2016
Commission de Sécurité	Classement de la crèche : Type R ☐ 4 ^{ème} catégorie ☒ 5 ^{ème} catégorie
Capacité d'accueil <i>Selon autorisation de fonctionnement</i>	24 berceaux pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans (6 ans pour les enfants en situation de handicap)
Enfants accueillis	46 enfants accueillis sur la durée globale de l'exercice 2024
Equipe de Direction	Mme QUENE AUDIE Karine, Directrice du Dispositif petite enfance Mme TERRIER Clémence, Educatrice de jeunes enfants, Continuité de Direction Mme BALENCIE Sophie, Educatrice de jeunes enfants, Continuité de Direction
Prestations proposées	☒ Accueil régulier ☒ Accueil occasionnel ☒ Accueil d'urgence
Amplitude d'ouverture	De 8h à 18h00, du lundi au vendredi (fermeture à 17h30 deux fois par mois pour les réunions d'équipe et les analyses de la pratique)
Fermetures de l'année	• Pont de l'ascension • Eté : du 29/07 au 28/08/2024 • Fêtes de fin d'année : du 01/01 au 04/01/24 et du 23/12 au 31/12/24 • Jours fériés • Journée pédagogique : 4/01/25 et le 27 et 28/08/2024

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

LA PETITE ENFANCE : UN ENJEU FONDAMENTAL POUR L'ÉGALITÉ ET L'INCLUSION

Les premières années de vie sont déterminantes pour le développement global de l'enfant, son bien-être et sa socialisation. C'est à cet âge que les actions visant à réduire les inégalités éducatives et sociales ont le plus d'impact. Pourtant, l'offre actuelle de structures d'accueil reste insuffisante pour garantir à tous un accès équitable, une continuité territoriale et une réponse adaptée aux attentes des familles et des pouvoirs publics.

Pour le réseau PEP, investir dans la petite enfance est une priorité pour lutter efficacement contre les inégalités et contribuer à bâtir une société plus inclusive et solidaire.

LES AXES DU PROJET DE LA STRUCTURE

- Garantir un accès équitable à l'éducation dès le plus jeune âge afin d'agir efficacement contre les inégalités.
- Offrir un accueil bienveillant et un accompagnement de qualité pour favoriser le développement et l'épanouissement de chaque enfant, en s'appuyant sur les avancées pédagogiques et scientifiques.
- Soutenir toutes les familles, quelles que soient leurs situations, en facilitant leur rôle parental et en leur permettant de concilier vie professionnelle et familiale.
- Valoriser l'expérience des parents en intégrant leurs connaissances et leurs attentes pour proposer un accueil individualisé et adapté aux besoins de l'enfant.
- Faire de la crèche un véritable lieu de vie favorisant l'éveil et l'autonomie des enfants, au-delà de la simple prise en charge des soins.
- Encourager le vivre-ensemble dans le respect des différences, en veillant à l'inclusion de tous et à la reconnaissance des singularités de chacun.
- Adopter une approche flexible et adaptative, où les professionnels ajustent en permanence leurs pratiques aux besoins évolutifs des enfants.
- Avoir une activité qui permet à la structure de se projeter dans l'avenir et d'avoir un budget à l'équilibre.

À travers ces engagements, la structure s'inscrit dans une démarche éducative et sociale forte, garantissant à chaque enfant un accueil de qualité et contribuant à une société plus égalitaire et inclusive.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

Nous accueillons des enfants de 10 semaines à 4 ans ou 6 ans pour les enfants en situation de handicap.

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

ACCUEIL DES ENFANTS DE FAMILLES VILLEURBANNAISES

Nous accueillons 24 enfants par jour de 10 semaine à 4 ans ou jusqu'à 6 ans si l'enfant bénéficie d'une dérogation accordée au titre d'une situation de handicap.

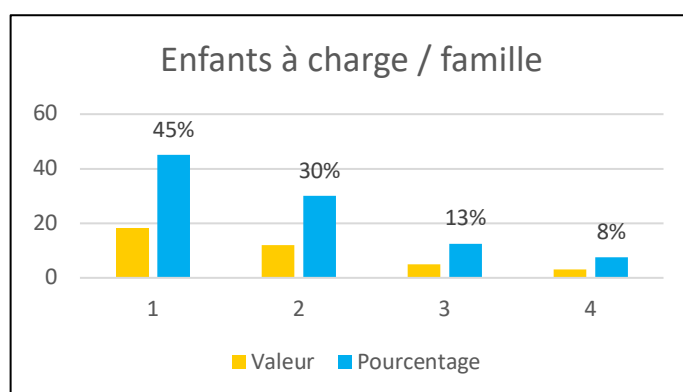
En lien avec la Ville de Villeurbanne, les demandes d'accueil liées à l'emploi sont centralisées au KID et étudiées en commission d'admission par quartier. Pour les demandes d'accueil occasionnel, les familles doivent passer par la permanence PIE (Point informations enfants) qui a lieu dans chaque quartier une fois par mois. La directrice de dispositif participe plusieurs fois par an à ces permanences, qui permettent aux familles d'obtenir des renseignements sur l'ensemble des modes de garde présent sur le territoire.

Les demandes pour les enfants en situation de handicap et malades peuvent être directement faites sur la crèche par les parents, orientés par les partenaires de soins, par la Ville, la PMI, ou par l'hospitalisation à domicile (HAD).

Les accueils peuvent évoluer dans l'année passant de l'occasionnel au régulier, ou s'ajouter l'un à l'autre pour s'adapter aux besoins des familles et aux soins des enfants

En 2024, 97,8% des enfants accueillis habitaient sur la commune de Villeurbanne.
Un enfant habitait hors commune à Vaulx en Velin, en lien avec sa situation de handicap.

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE PAR FAMILLE

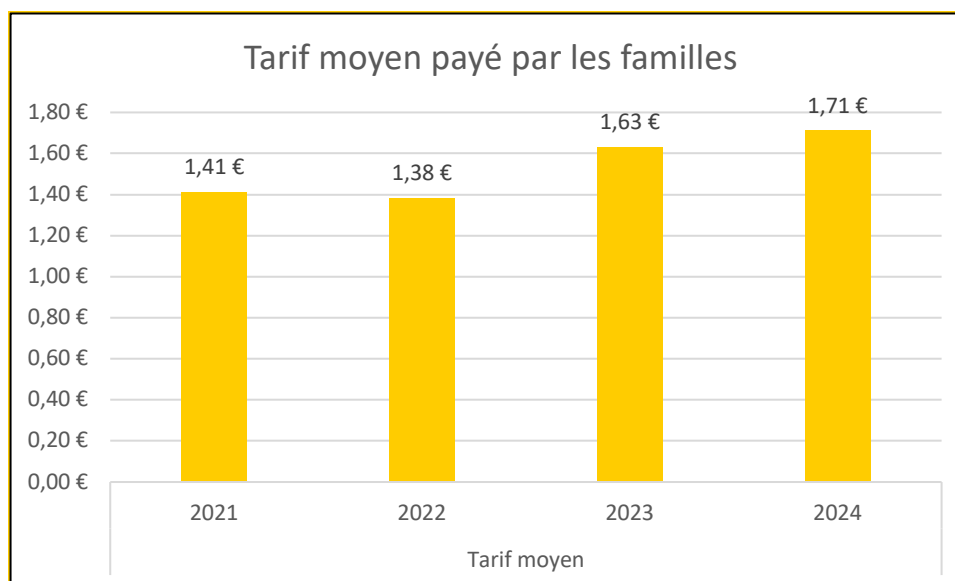


Ce graphique illustre la répartition du nombre d'enfants à charge par famille en termes de valeurs absolues (barres rouges) et de pourcentages (barres bleues).

- 45 % des familles ont un seul enfant à charge, ce qui représente la majorité des cas.
- 30 % des familles ont deux enfants à charge, ce qui constitue également une part importante.
- 13 % des familles ont trois enfants, tandis que 8 % ont quatre enfants à charge, des proportions plus faibles mais non négligeables.

Il est à noter que deux enfants ne sont pas comptabilisés dans cette analyse, car ils sont placés en famille d'accueil. Par conséquent, nous ne disposons pas de toutes les informations nécessaires pour les intégrer aux statistiques présentées. Cette donnée doit être prise en compte dans l'interprétation des résultats, car elle pourrait légèrement modifier la répartition effective des enfants à charge par famille.

PARTICIPATION FAMILIALE

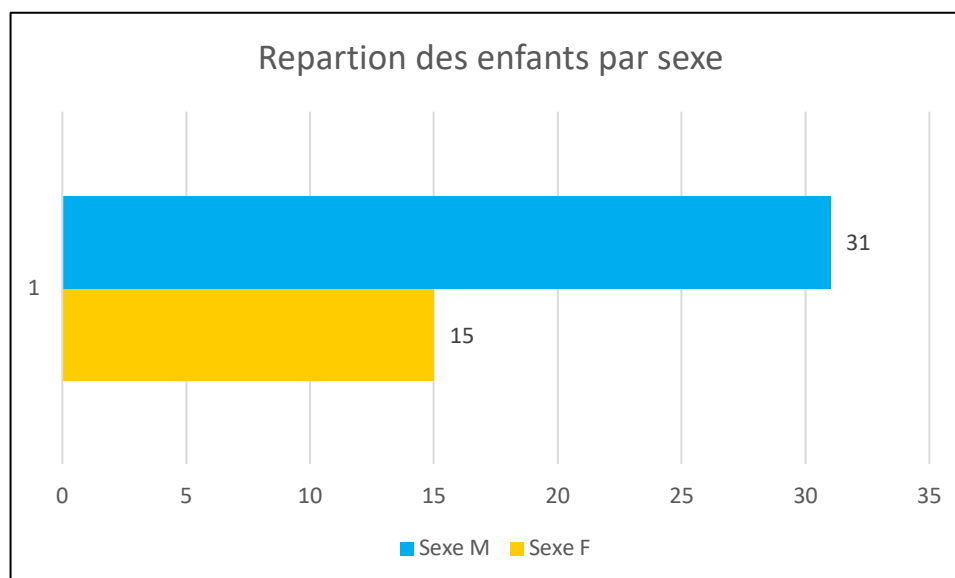


Le graphique présente l'évolution du **tarif moyen horaire payé par les familles** entre 2021 et 2024. On observe une hausse progressive du tarif, passant de **1,41 € en 2021 à 1,71 € en 2024**, avec une augmentation particulièrement marquée entre 2022 et 2023.

Cependant, cette tendance ne doit pas masquer une réalité préoccupante. **En 2024, 21 enfants sur 46 (soit 45%) appartiennent à des familles payant un tarif inférieur à 1€** (sous le seuil de pauvreté selon la CAF), ce qui marque une progression de la précarité par rapport à 2023, où cette proportion était de **36%**. Ce chiffre met en évidence la vulnérabilité accrue de certaines familles, nécessitant un accompagnement renforcé au quotidien pour répondre à leurs besoins spécifiques et garantir un accès équitable aux services de la crèche.

Cette donnée souligne l'importance de **maintenir une politique d'inclusion et de soutien aux familles en difficulté**, en veillant à adapter l'accompagnement social et éducatif à cette réalité.

REPARTITION PAR SEXE DES ENFANTS ACCUEILLIS



Ce graphique met en évidence la répartition des enfants selon leur sexe.

- 31 enfants sont de sexe masculin (M), soit 67,4%
- 15 enfants sont de sexe féminin (F), ce qui représente 32,6%

On constate donc un déséquilibre notable entre les deux sexes, avec une prédominance des garçons par rapport aux filles. Selon les données nationales¹, la sex-ratio à la naissance est généralement de 105 garçons pour 100 filles, soit environ 51,2 % de garçons pour 48,8 % de filles.

La distribution observée dans le graphique montre donc une surreprésentation notable des garçons par rapport à la moyenne nationale. Cette différence est le fruit du hasard et résulte de facteurs spécifiques liés au contexte de la population étudiée, les critères d'admission ne prenant pas en compte ces éléments.

SCOLARITE

En 2024, nous avons poursuivi nos actions pour renforcer le lien entre la crèche et les écoles, dans la continuité du travail initié les années précédentes.

Avec l'école **Jules Guesde**, nous avons mis en place des **matinées découvertes de la maternelle**, permettant à 6 enfants de se familiariser avec ce nouvel environnement avant leur entrée à l'école. Ces visites, accompagnées par des professionnelles de la crèche, ont favorisé une transition en douceur et rassuré les enfants ainsi que leurs familles. Cette transition, parfois source d'appréhension pour les enfants comme pour les familles, est ainsi facilitée grâce à une immersion progressive dans ce nouvel environnement.

Nous avons également continué à collaborer avec d'autres écoles, notamment à travers l'accueil de **4 enfants en périscolaire** le mercredi et durant les vacances, ainsi que l'accompagnement de **5 enfants en situation de handicap**, dont la scolarisation en maternelle est partielle. Cela a permis d'assurer une continuité éducative et un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque enfant.

¹ <https://www.ined.fr/>

Cependant, nous constatons que les échanges avec certains groupes scolaires restent parfois difficiles à mettre en place. Cette situation peut limiter la continuité éducative entre la crèche et l'école, alors même que cette transition est une étape clé dans le parcours des enfants. L'enjeu pour les années à venir sera donc de renforcer cette collaboration et de sensibiliser davantage les acteurs du milieu scolaire à l'importance d'un dialogue régulier, afin de mieux accompagner les enfants et leurs familles.

Pour cela, nous souhaitons mettre en place :

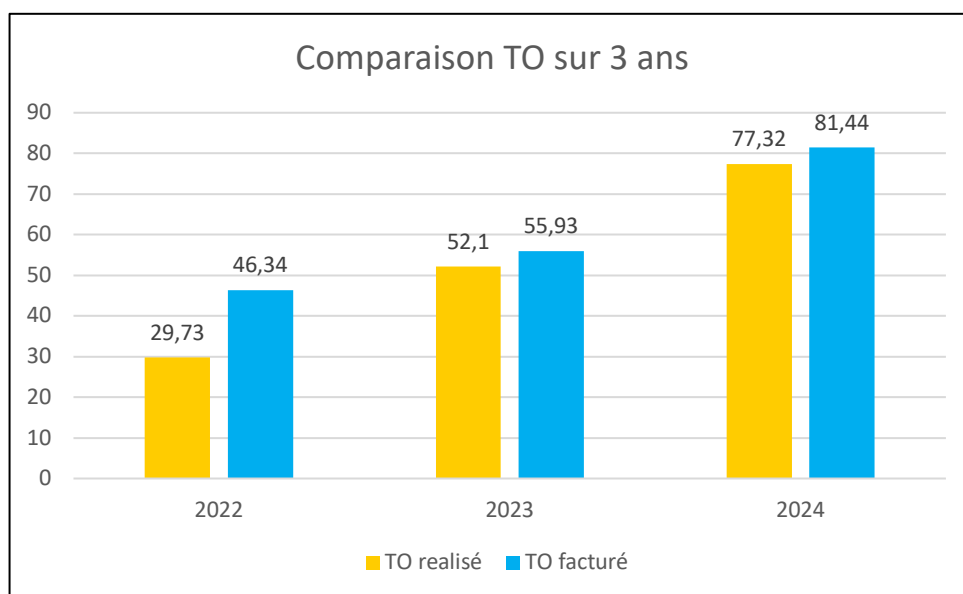
- Des temps d'échange formalisés entre les équipes de la crèche et les enseignants pour partager nos observations et pratiques.
- Des visites sur les lieux pour permettre aux professionnels de chaque structure de mieux comprendre les environnements d'accueil respectifs et d'adapter leurs approches.
- Un partage d'outils pédagogiques et éducatifs afin de garantir une continuité dans l'accompagnement et le développement des enfants, en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

Cette démarche vise à fluidifier la transition entre la crèche et l'école, en construisant ensemble des repères communs et en assurant un suivi adapté à chaque enfant.

L'ACTIVITE

En 2024, l'activité s'est améliorée significativement.

DONNEES CHIFFREES DES USAGERS



Le graphique illustre l'évolution du taux d'occupation (TO) réalisé et facturé sur trois ans, avec une nette progression entre 2023 et 2024.

- En 2023, le TO réalisé et le TO facturé étaient relativement proches, indiquant une bonne correspondance entre l'occupation effective et la facturation. Mais qui s'explique également par une activité encore peu optimisée.
- En 2024, on observe une augmentation significative des deux indicateurs, avec un TO réalisé avoisinant les 80% et un TO facturé légèrement supérieur.

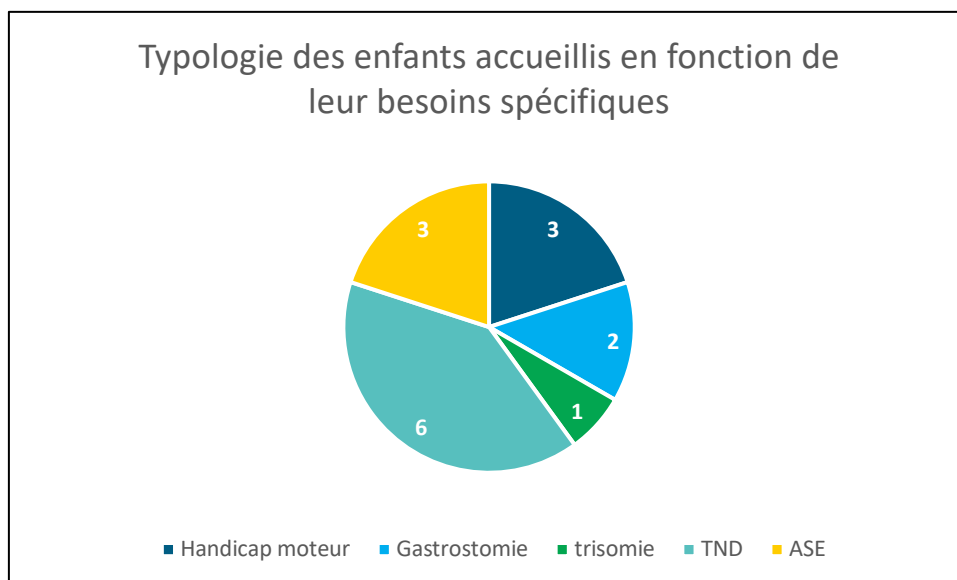
Cette tendance positive traduit une meilleure optimisation de la capacité d'accueil et une amélioration de la gestion des présences. L'écart réduit entre le TO réalisé et le TO facturé en 2024 suggère également une diminution des absences non anticipées ou une gestion plus efficace des remplacements. Pour autant en 2024, même si l'effort a été mis sur l'accueil occasionnel, cela n'a pas permis de se situer sous le seuil des 107% de facturation. Ce qui a pénalisé le budget de la crèche.

L'évolution entre 2023 et 2024 démontre ainsi une dynamique de croissance, une stabilisation de l'activité, et une meilleure adéquation entre les prévisions et la réalité du terrain.

TPOLOGIE DES ENFANTS INSCRITS

En 2024, 46 enfants ont été accueillis à la crèche Pépilou. Parmi eux :

- 4 fratries de deux enfants.
- 11 enfants bénéficiaires de l'AEEH et 1 enfant dont le handicap est en cours de détection.
- 3 enfants de l'aide sociale à l'enfance (dont un enfant avec une double notification : ASE et Handicap)
- 3 enfants de plus de 4 ans en situation de handicap



Ce graphique illustre la répartition des enfants selon leur situation spécifique au sein de la structure. On observe une majorité d'enfants présentant des **troubles du neuro-développement (TND)**, avec **6 enfants concernés**. Viennent ensuite les enfants en **situation d'aide sociale à l'enfance (ASE)** et avec un **handicap moteur**, chacun représentant **3 enfants**. **2 enfants** porteurs d'une gastrostomie, tandis que **1 enfant est atteint de trisomie**.

Il est important de noter qu'**un enfant bénéficie d'une double notification**, ce qui signifie qu'il est comptabilisé dans deux catégories différentes. Cela reflète la complexité des accompagnements nécessaires et l'importance d'une prise en charge adaptée et personnalisée pour chaque enfant.

LES ACTIVITES RECURRENTES

Comme pour les adultes, la journée d'un enfant à la crèche ne se déroule jamais de la même façon. Néanmoins, la journée est rythmée par des temps forts : accueil, repas, siestes, jeux, les changes et soins d'hygiène. Ces différents moments sont les principaux repères de l'enfant, qui lui permettent de s'adapter à la vie en collectivité. Nous vous proposons de découvrir les grandes étapes d'une journée à la crèche.

PERIODE D'ADAPTATION : LES PREMIERS PAS A LA CRECHE

La période d'adaptation est la première étape lors de l'arrivée d'un enfant à la crèche. C'est une période de transition en douceur où chacun peut se rencontrer, se connaître et échanger. L'enfant va découvrir ainsi son nouvel environnement. Les parents rencontrent l'équipe de la crèche et les professionnels apprendront à connaître les habitudes de vie de l'enfant.

La séparation se fait progressivement. Généralement, il faut prévoir 1 à 2 semaines d'adaptation. Néanmoins, chaque famille, chaque enfant est unique ! Ainsi, la semaine d'adaptation est proposée d'une manière personnalisée à chaque famille en fonction du rythme et des besoins de chacun.

L'ACCUEIL DU MATIN A LA CRECHE

Une journée type à la crèche commence et se termine toujours par le même rituel : un échange individualisé entre les parents et les professionnels de la crèche. On parle alors de « transmissions ». Ces moments d'échanges assurent la continuité entre la maison et la crèche. Les professionnels de la crèche posent des questions sur la soirée, la nuit et le réveil de l'enfant. Ainsi, cela leur permettra de comprendre ce qui s'est passé à la maison et d'anticiper les éventuels besoins de l'enfant à la crèche (mauvaises nuits, poussées dentaires...).

JOURNEE A LA CRECHE : LES ACTIVITES PROPOSEES

A la crèche, tout au long de la journée, différents types d'activités sont proposés aux enfants afin d'accompagner leur développement : activités de motricité, d'éveil corporel, activités cognitives et sensorielles... Les activités sont adaptées en fonctions des besoins des enfants. Musique, comptines, lecture, jeux libres, sorties jardin, ateliers... Les activités pédagogiques en crèche sont variées ! L'aménagement est soigneusement pensé pour pouvoir se réunir en petits groupes ou en accès libre. Toutes les activités sont proposées sans aucune obligation de participation. Si l'enfant ne veut pas participer, ou s'il veut juste regarder, essayer puis s'arrêter, il est totalement libre de faire ce qu'il préfère. La crèche dispose d'un espace extérieur qui permet aux enfants de prendre l'air. Les sorties sont proposées régulièrement, et l'été les enfants peuvent choisir de sortir ou de rentrer à leur guise.



LE REPAS A LA CRECHE

Pour les repas à la crèche, les menus sont élaborés par une nutritionniste spécialisée de la société API, en fonction des besoins nutritionnels et physiologiques des enfants de moins de 3 ans. Tous les jours, les repas sont livrés à froid, par le prestataire, avec uniquement des produits locaux. Les menus se composent d'aliments de saison ainsi que de fruits et de légumes, riches en minéraux et en vitamines dont les enfants ont besoin pour leur développement. Les menus sont affichés pour les familles via le tableau d'affichage de la crèche.

A l'heure du goûter, pour recharger les batteries, les crèches proposent des collations équilibrées : produits laitiers (yaourts, fromages secs, fromages blancs, etc.), de fruits (coupés en cubes pour les plus grands et en compote pour les plus jeunes) et de boissons non sucrées (lait ou eau).

Sur le temps de repas du midi, un projet est en place pour que les enfants puissent à tour de rôle mettre la table avec la maitresse de maison. L'intention de ce projet réside en plusieurs objectifs : avoir un temps privilégié et individualisé, travailler l'autonomie et valoriser les enfants.



LA SIESTE A LA CRECHE

A la crèche, la sieste se fait dans un dortoir collectif. Chaque enfant dispose de son propre lit et d'un casier individuel. Différents types de lits sont proposés : lits à barreaux, matelas mousse, couchettes...

En termes de sommeil, chaque enfant a des besoins et un rythme qui lui sont propres. L'équipe de la crèche connaît bien les signes de fatigue chez les jeunes enfants. Dès la période d'adaptation, elle veille à ce qu'ils puissent se reposer en cas de besoin et cela même en dehors de l'heure habituelle de la sieste. Les réveils sont également échelonnés selon les besoins et les rythmes de chaque enfant.

FIN DE JOURNEE A LA CRECHE ET TRANSMISSIONS

A la fin de la journée, c'est l'heure des retrouvailles ! On raconte les activités des enfants, anecdotes, progrès, ce qu'il a mangé, ses humeurs, les heures de coucher et de réveil, voire la qualité de ses selles... C'est également un moment privilégié avec les professionnelles de la crèche où les parents n'hésitent pas à poser des questions !

LES PROJETS DE L'ANNEE

PROJET DE PARTENARIAT AVEC LE JARDIN DE JEANNE

En 2024, nous poursuivons notre **partenariat avec le Jardin de Jeanne**, consolidant ainsi notre engagement en faveur du **contact des jeunes enfants avec la nature**. Ce projet s'inscrit pleinement dans les principes de la **Charte nationale d'accueil du jeune enfant**, qui reconnaît l'importance du lien avec l'environnement naturel pour le développement sensoriel et moteur des tout-petits.

4 Ateliers ont eu lieu en 2024, 2 au jardin de Jeanne et 2 dans le jardin de la crèche. Grâce à cette collaboration, les enfants de la crèche **bénéficient d'expériences immersives en plein air**, favorisant l'exploration de la faune et de la flore, l'observation des insectes et la découverte des saisons. Ces interactions multisensorielles permettent de **stimuler leur curiosité, d'enrichir leur éveil et de renforcer leur bien-être**.

En 2024, nous avons à cœur d'**intensifier ces moments d'éveil au grand air**, en diversifiant les activités proposées et en impliquant davantage les familles et les professionnels. Ce partenariat durable illustre notre volonté d'offrir aux enfants un cadre d'apprentissage naturel, propice à leur épanouissement et à leur développement global. Et c'est aussi l'occasion de prendre le bus, ce qui est un vrai moment de découverte pour certains.



Découverte des vers de terre
dans le compost



PROJET AUTOUR DE LA LECTURE

« Les livres, c'est comme des gens, ils sont tous différents ! Il y en a des petits, des gros, des très sérieux, des incompréhensibles, des légers, des jeunes, des vieux, des pâles, des colorés, des discrets, des rigolos, des ennuyeux ou au contraire des passionnants ! Mais ils ont tous un point commun, ils ont quelque chose à nous raconter, à nous transmettre, ne serait-ce même qu'à travers une petite comptine ou une petite chanson. Nous sommes tous des passeurs d'histoires et les enfants, quant à eux, beaucoup plus tard, à leur tour, prendront la suite ».

Eric Delavigne, Bibliothécaire, Rennes

L'équipe pédagogique de la crèche accorde une place essentielle aux livres, convaincue de leur rôle fondamental dans l'éveil et le développement des jeunes enfants. La lecture favorise le langage, l'imaginaire et la découverte du monde, tout en instaurant des moments de partage et de plaisir. Pour enrichir cette approche, les professionnelles s'appuient sur diverses ressources : albums jeunesse, livres sensoriels adaptés

aux tout-petits, supports bilingues pour une ouverture à la diversité linguistique et ouvrages sur les émotions pour accompagner l'expression des sentiments. Des temps de lecture ritualisés sont proposés, individuellement ou en groupe. La mise à disposition de livres accessibles en libre-service dans les espaces de vie encourage l'autonomie et l'envie de feuilleter au gré des envies.

- **Prêt aux collectivités**

Les médiathèques de Villeurbanne proposent des conditions de prêt spécifiques aux professionnels de la petite enfance. Tous les 2 mois, l'équipe pédagogique prépare une sélection de livres parfois avec des thématiques spécifiques. Grâce à ce partenariat, les enfants découvrent de nouveaux ouvrages régulièrement, renforçant leur curiosité et leur goût pour les histoires.

- **L'école des loisirs**

Un partenariat avec l'école des loisirs permet aux familles de s'abonner à des livres adaptés aux besoins de leur enfants. Et c'est aussi pour eux l'occasion de partager les mêmes histoires à la maison et à la crèche. Une façon de renforcer le lien entre ces deux lieux de vie.

SORTIE AU PARC JULES GUESDE

1 à deux fois par mois, un groupe de 5 enfants est accompagné au parc Jules Guesde. Sortir au parc est une activité essentielle pour le développement global des jeunes enfants. En complément des jeux et espaces proposés au sein de la crèche, ces sorties offrent une multitude de bénéfices sur le **plan moteur, sensoriel, émotionnel et social**.



- Un environnement stimulant pour la motricité
 - Les structures de jeux du parc offrent de nouvelles expériences motrices que l'on ne retrouve pas toujours à la crèche.
 - Les enfants développent leur équilibre, leur coordination et leur force en grimpant, sautant, glissant ou en explorant des terrains variés.
 - La marche sur différents sols (herbe, gravier, terre) sollicite différemment les muscles et l'équilibre.
- Les bienfaits du plein air sur la santé
 - L'exposition à la lumière naturelle favorise la production de vitamine D, essentielle pour la croissance et le renforcement des os.
 - L'air extérieur stimule le système immunitaire et permet une meilleure oxygénation du corps et du cerveau.
 - Courir, grimper et jouer librement aident à évacuer le stress et réguler les émotions.
- Le développement social et l'exploration
 - Les sorties au parc permettent aux enfants de rencontrer d'autres enfants, favorisant ainsi les interactions sociales et l'apprentissage des règles de vie en collectivité.
 - L'exploration d'un environnement différent de la crèche encourage l'autonomie et la confiance en soi.
 - Les nouvelles découvertes (feuilles, cailloux, insectes) éveillent la curiosité et les capacités sensorielles des enfants.
- Un moment de liberté et de découverte
 - Contrairement à l'espace intérieur plus structuré, le parc offre un espace plus vaste où les enfants peuvent expérimenter le mouvement libre et spontané.
 - Observer la nature, toucher la terre, ramasser des feuilles ou écouter les bruits extérieurs stimule les cinq sens et favorise la connexion avec l'environnement.

Les sorties au parc sont essentielles au bien-être et au développement des enfants. Elles leur permettent d'explorer, de se dépenser, de découvrir et d'interagir différemment avec leurs pairs et leur environnement. C'est un temps à la fois bénéfique pour leur corps, leur esprit et leur socialisation, tout en étant une belle source de plaisir et de découvertes !

ATELIER CUISINE



Les ateliers cuisine en crèche sont bien plus qu'une simple activité ludique. Ils offrent une multitude de bénéfices éducatifs, sensoriels et sociaux pour les jeunes enfants.

- **Développement sensoriel et découverte des aliments**

- Explorer avec les cinq sens : toucher les textures, sentir les arômes, observer les couleurs, écouter les bruits de cuisson et goûter différentes saveurs.
- Se familiariser avec les aliments : mieux connaître les fruits, légumes, céréales et autres ingrédients, ce qui peut faciliter l'acceptation de nouveaux goûts.

- **Développement de la motricité fine et de la coordination**

- Manipuler des ustensiles adaptés (cuillères, fouets, emporte-pièces) permet de renforcer la préhension et la coordination main-œil.
- Verser, mélanger, pétrir : ces gestes stimulent la motricité fine et la précision des mouvements.

- **Encouragement de l'autonomie et de la confiance en soi**

- Valoriser les compétences de l'enfant en lui permettant d'accomplir des tâches simples (casser un œuf, étaler une pâte, décorer un gâteau).
- Renforcer la fierté et l'estime de soi : "C'est moi qui l'ai fait !" est une phrase pleine de sens pour un enfant qui se sent acteur de l'activité.

- **Apprentissage des règles de vie et du partage**

- Comprendre l'importance de l'hygiène (se laver les mains, nettoyer son espace de travail).
- Développer la coopération : cuisiner ensemble encourage le partage et le respect des consignes et des tours de rôle.

- **Un moment de plaisir et de convivialité**

- Créer du lien entre enfants et adultes : partager une activité cuisine favorise les échanges et renforce la relation affective.
- Associer la nourriture à un moment agréable, ce qui peut aider à dédramatiser certaines réticences alimentaires.

En intégrant régulièrement des ateliers cuisine, la crèche favorise un apprentissage ludique et multi-sensoriel, tout en accompagnant les enfants dans leur développement et leur épanouissement. Une activité à croquer sans modération !

Fin 2024, une famille a offert un four à la crèche PEPILOU pour que nous puissions faire des gâteaux avec les enfants.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

En crèche, le travail en partenariat est une démarche fondamentale pour assurer un accueil de qualité, bienveillant et adapté aux besoins de chaque enfant et de sa famille. Il repose sur une coopération active entre différents acteurs (professionnels de la petite enfance, institutions, familles, structures spécialisées) afin de garantir un accompagnement cohérent et enrichi par des expertises complémentaires.

Cette collaboration permet de :

- Favoriser le développement global de l'enfant en bénéficiant des compétences croisées de professionnels issus de divers domaines (santé, éducation, social).
- Offrir un accompagnement inclusif pour les enfants à besoins spécifiques, en lien avec les structures adaptées (PMI, CAMSP, écoles, thérapeutes...).
- Soutenir la parentalité, en créant des espaces d'échange et en orientant les familles vers des ressources adaptées.
- Renforcer la professionnalisation des équipes, grâce à des formations, des interventions extérieures et des échanges de pratiques.

Le travail en partenariat en crèche est donc un levier essentiel pour garantir un environnement sécurisant, évolutif et bienveillant, où chaque enfant peut grandir sereinement et où chaque famille trouve un soutien adapté à ses besoins.

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

LE TRAVAIL PARTENARIAL AVEC LES FAMILLES EN CRECHE

Le **partenariat avec les familles** est au cœur du projet d'accueil en crèche. Il repose sur une **relation de confiance et de co-éducation**, où parents et professionnels collaborent pour assurer le bien-être et le développement harmonieux de l'enfant.

- **Une relation basée sur l'écoute et l'échange**
 - **Valoriser la place des parents** en reconnaissant leur expertise sur leur enfant.
 - **Encourager le dialogue** dès l'adaptation et tout au long de l'accueil, à travers des temps d'échange formels (réunions, entretiens individuels) et informels (temps d'accueil et de départ).
- **Un accompagnement au quotidien**
 - **Informier et soutenir les familles** dans leur rôle parental en répondant à leurs interrogations et en les orientant si besoin vers des ressources adaptées (PMI, associations, spécialistes).
 - **Prendre en compte les besoins** et contraintes spécifiques de chaque famille pour adapter au mieux l'accueil de l'enfant.

Des actions participatives pour renforcer le lien

- **Impliquer les parents** dans la vie de la crèche à travers des ateliers parents-enfants, cafés parents ou événements festifs.
- **Co-construire des projets** (ex : aménagement des espaces, thématiques éducatives, rencontres avec des professionnels spécialisés).

Un soutien pour les familles en situation de vulnérabilité

- **Accompagner les démarches** administratives, notamment pour les enfants en situation de handicap ou en difficulté sociale.
- **Être un relais et un soutien** en cas de besoin, en collaboration avec des structures extérieures (PMI, assistantes sociales, CAMSP...).

Le travail partenarial avec les familles est un **pilier essentiel de l'accueil en crèche**, garantissant une continuité éducative et une approche bienveillante qui profite autant aux enfants qu'à leurs parents

REUNION PARENTS

Une réunion de rentrée a eu lieu le 17 septembre. Cette réunion a eu lieu en 2 temps. Une première partie plus généraliste, qui a permis de présenter l'équipe pédagogique, le projet de la crèche et le règlement de fonctionnement.

Puis dans un second temps, les professionnelles ont accueilli sur les unités des enfants, les familles pour préciser l'organisation des unités et répondre aux questions des familles.

CAFE PARENTS : DES TEMPS D'ECHANGE ET DE PARTAGE A LA CRECHE

À la crèche, nous accordons une grande importance à la communication et au soutien des familles. C'est pourquoi nous organisons régulièrement des Cafés Parents, des moments conviviaux où parents et professionnels peuvent échanger, poser des questions et partager leurs expériences autour de sujets qui concernent le quotidien des jeunes enfants.

Ces rencontres peuvent être axées sur des thématiques précises, animées par des professionnels extérieurs ou par l'équipe de la crèche :

- La découverte du schéma corporel en petite enfance : animée par un psychologue invité, suite à une situation survenue à la crèche ayant soulevé des questionnements chez certaines familles. L'objectif est d'apporter des repères et des clés de compréhension sur ce sujet.
- Le langage des signes chez les enfants : présentation du projet de la crèche, permettant aux familles de découvrir comment cette approche peut faciliter la communication et l'expression des tout-petits.
- Le sommeil du jeune enfant : un temps d'échange complété par un flyer informatif pour accompagner les familles sur cette thématique essentielle.

En parallèle, nous proposons également des rencontres plus informelles, où les parents peuvent simplement échanger entre eux, partager leurs expériences et poser leurs questions aux professionnels de la crèche dans un cadre détendu et bienveillant.

Ces Cafés Parents sont avant tout des espaces d'échange et de réflexion, favorisant le dialogue, la coéducation et le lien entre les familles et l'équipe de la crèche.

FETE DE L'ETE

Comme chaque année, nous avons le plaisir d'organiser une **Fête de l'Été**, un moment convivial et chaleureux où **familles et professionnelles** se retrouvent pour partager un temps hors du quotidien de la crèche.

C'est l'occasion de **prendre le temps**, d'échanger autrement, et de profiter d'un instant de **partage et de gourmandise** autour des délicieuses spécialités préparées par **les parents et les professionnelles**. Un vrai régal pour les papilles et un beau moment de découverte culinaire. Cet événement, qui rencontre **toujours un grand succès**, permet de renforcer les liens entre les familles, de créer de beaux souvenirs et de célébrer ensemble cette année passée à accompagner les enfants dans leur développement et leurs découvertes.



CONFERENCE

CONFÉRENCE
Poser des limites :
Pourquoi et comment accompagner
votre enfant ?

Animée par :
Dr Celine DUFRESNE
Pédopsychiatre CMPP BOSSUET
Barbara LAURENT
Psychologue clinicienne

9 DECEMBRE 2024
18H30/20H00

Un buffet apéritif sera proposé à l'issue de la conférence.

Palais du travail
9 place Lazare Goujon
69100 Villeurbanne

En collaboration avec le CMPP Bossuet, nous avons organisé le 9 décembre une conférence dédiée à la question des limites dans l'éducation : "Poser des limites : pourquoi et comment accompagner votre enfant ?".

Animée par le Dr Dufresne, pédopsychiatre au CMPP Bossuet, et Mme Laurent, psychologue clinicienne qui intervient régulièrement à la crèche pour l'analyse des pratiques, cette conférence a permis d'aborder les enjeux du cadre éducatif, son importance dans le développement de l'enfant, ainsi que des pistes concrètes pour accompagner sereinement les enfants dans l'apprentissage des règles et de la frustration.

Avec 34 participants, comprenant parents et professionnelles, cette soirée a été un vrai moment d'échange et de réflexion, permettant à chacun de repartir avec des outils et une meilleure compréhension de cette thématique essentielle.

CONSEIL DE CRECHE

En Novembre 2024, nous avons également mis en place un conseil de crèche. Un conseil de crèche permet une écoute, un échange, une coopération entre les familles et les professionnels de la petite enfance pour le bien-être des tout-petits accueillis à la crèche PEPILOU. Les missions pédagogiques des structures de la petite enfance envers les jeunes enfants et leurs rôles d'écoute et de conseils aux parents nécessitent une coopération indispensable entre ces derniers et les professionnels de la petite enfance. Cette responsabilité partagée s'exerce dans les lieux de vie des enfants, ouverts sur la vie et la ville (ANNEXES 1).

3 familles ont été élues pour une année de mandat. La 1ère réunion aura lieu en janvier 2025.

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

VILLE DE VILLEURBANNE

La crèche PEPILOU bénéficie du soutien de la Ville de Villeurbanne, qui accompagne son fonctionnement à travers une subvention essentielle au maintien d'un accueil de qualité pour les enfants et leurs familles.

- Ce partenariat permet de garantir :
Un accueil accessible à toutes les familles, en soutenant une politique tarifaire équitable.
- Le bon fonctionnement de la structure, en contribuant aux moyens matériels et humains nécessaires à l'encadrement des enfants.
- Le développement d'un projet inclusif, en faveur des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques.

Grâce à cet appui, la crèche peut poursuivre sa mission : offrir un cadre bienveillant, inclusif et stimulant, où chaque enfant évolue dans un environnement adapté à ses besoins. Ce partenariat illustre l'engagement de la Ville de Villeurbanne pour la petite enfance, la mixité sociale et l'inclusion.

Le soutien de la Ville de Villeurbanne à la crèche PEPILOU ne se limite pas à une subvention financière ; il s'inscrit également dans une collaboration active sur plusieurs aspects de l'organisation et de l'accueil des familles. Ce partenariat implique notamment :

- La participation aux commissions d'attribution des places, garantissant une répartition équitable et adaptée aux besoins des familles.
- Des concertations régulières pour les places d'accueil occasionnel, afin de répondre aux demandes ponctuelles des parents.
- Une présence aux permanences du Point Information Enfance, organisées à la Maison de Quartier un jeudi par mois, pour informer, orienter et accompagner les familles dans leurs démarches.

Cette coopération permet d'assurer une meilleure lisibilité de l'offre d'accueil, un accompagnement adapté aux familles et une gestion optimisée des places disponibles, en cohérence avec les politiques locales en faveur de la petite enfance.

UN PARTENARIAT DYNAMIQUE AVEC LES CRECHES DU QUARTIER CYPRIAN-LES BROSSES

La crèche PEPILOU s'inscrit dans une dynamique de coopération locale en développant des actions communes avec les autres crèches du quartier Cyprian-Les Brosses. Ce partenariat permet de favoriser les échanges entre enfants, familles et professionnelles, tout en enrichissant les expériences des tout-petits à travers des événements festifs et éducatifs.

Des activités partagées tout au long de l'année 🎉

- Le carnaval 🎭 : Un moment haut en couleur où les enfants, déguisés pour l'occasion, se retrouvent pour défiler et partager un temps festif. Une occasion idéale pour développer leur imaginaire et renforcer le lien entre les structures.
- La Grande Lessive 🧺 : Cet événement artistique éphémère permet aux enfants de participer à une exposition collective en plein air, où leurs créations sont suspendues sur des fils à linge. Une belle manière de valoriser leurs productions et de créer une véritable galerie à ciel ouvert, accessible aux familles et aux passants du quartier.
- La chasse aux œufs 🐣 : Un jeu organisé au printemps à la MJC du quartier, où les enfants explorent les espaces extérieurs à la recherche des trésors chocolatés. Ce moment de partage renforce leur curiosité, leur coopération et leur motricité, tout en créant une atmosphère conviviale entre familles et professionnelles.

Un partenariat bénéfique pour tous :

- **Pour les enfants** : Ces rencontres leur permettent de découvrir de nouveaux espaces, de socialiser avec d'autres enfants et d'apprendre à évoluer dans un cadre plus large que leur crèche habituelle.
- **Pour les familles** : Ces événements favorisent l'implication des parents, qui peuvent échanger avec d'autres familles du quartier et découvrir des pratiques éducatives variées.
- **Pour les professionnelles** : C'est une opportunité de rencontrer et d'échanger avec d'autres équipes petite enfance, de partager des pratiques et d'enrichir leurs réflexions pédagogiques. Ces temps de rencontre renforcent la cohésion entre les structures et permettent d'identifier des synergies pour améliorer l'accueil des enfants dans le quartier.

Ce partenariat avec les crèches de Cyprian-Les Brosses contribue ainsi à créer du lien, à mutualiser les expériences et à dynamiser la vie locale autour des jeunes enfants et de leurs familles.

CAF DU RHONE

La CAF du Rhône est un partenaire essentiel pour le fonctionnement et le développement de la crèche PEPILOU. Son soutien se traduit à travers plusieurs dispositifs de financement, qui permettent non seulement d'assurer l'accueil des enfants, mais aussi de développer des projets en lien avec l'accompagnement des familles.

- **Un financement via la Prestation de Service Unique (PSU)**
La PSU constitue le principal mode de financement de la crèche, permettant d'adapter les tarifs aux ressources des familles et de garantir un accueil accessible à tous. Ce dispositif soutient directement le fonctionnement de la structure en participant aux frais liés à l'encadrement, à l'entretien et à l'animation.
- **Le soutien aux actions de soutien à la parentalité via le REAAP**
La CAF finance également des projets dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP). Grâce à ce dispositif, la crèche peut proposer des actions spécifiques destinées aux familles : cafés parents, ateliers d'échanges, conférences thématiques, etc.
- **Un accompagnement via les Fonds Publics et Territoires**
Ce dispositif permet de financer des projets territoriaux en lien avec les besoins identifiés au sein de la crèche et de son environnement. Nous avons sollicité ce financement dans le cadre des actions visant à renforcer l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Grâce à cette collaboration avec la CAF du Rhône, la crèche PEPILOU peut assurer un accueil de qualité, favoriser l'inclusion et soutenir les familles à travers des projets adaptés aux réalités du terrain.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

La crèche PEPILOU collabore étroitement avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Métropole de Lyon, un acteur clé en matière de santé, de prévention et d'accompagnement de la petite enfance. Ce partenariat permet d'assurer un accueil de qualité, sécurisé et bienveillant pour tous les enfants, en s'appuyant sur l'expertise des professionnels de la PMI.

- Conseils sur la santé, l'alimentation et la vaccination, en lien avec les besoins des enfants accueillis. Lieu ressource que nous pouvons solliciter en cas de besoin pour des questions de prise en charge en collectivité.
- Un accompagnement dans l'organisation et la sécurité de l'accueil
 - Vérification et validation des conditions d'accueil (locaux, protocoles d'hygiène et de sécurité).
 - Soutien dans l'élaboration des protocoles médicaux (administration de traitements, gestion des allergies, accueil des enfants à besoins spécifiques).
- Un appui dans les démarches administratives et réglementaires
- Autorisation et suivi de fonctionnement de la crèche, en conformité avec les normes sanitaires et éducatives.

Participation aux échanges avec les autres acteurs du territoire, pour améliorer l'offre d'accueil et les pratiques en petite enfance. Une rencontre interinstitutionnelle petite enfance/handicap a été organisée le 7 octobre 2024. Nous avons pu échanger avec l'équipe du CAMSP Rosa Parks de Vénissieux, qui nous a présenté l'Unité de Tout-Petits et l'Unité Polyvalente.

Ce partenariat avec la PMI de la Métropole de Lyon est un pilier essentiel du fonctionnement de la crèche, garantissant un cadre sécurisé et bienveillant pour les enfants et un accompagnement renforcé pour les familles et les professionnels.

ECOLE ROCKEFELLER

La crèche PEPILOU collabore avec l'École Rockefeller, un établissement de référence dans la formation des professionnels de la santé et de la petite enfance. Ce partenariat s'inscrit dans notre volonté de transmettre notre expertise, d'accompagner la formation des futurs professionnels et d'enrichir notre équipe grâce à ces échanges.

Un accompagnement structuré des apprentis et stagiaires

- Dans le cadre de l'accueil d'une apprentie Auxiliaire de Puériculture, nous avons mis en place un suivi rigoureux afin de l'aider à évoluer tout au long de sa formation. Cela s'est traduit par : un encadrement individualisé par les professionnelles de la crèche, lui permettant de développer ses compétences pratiques et relationnelles.
- Des temps de bilan et d'évaluation réguliers en lien avec l'École Rockefeller, afin d'assurer une progression adaptée aux exigences de la formation.
- Une immersion dans l'accompagnement des jeunes enfants, avec une approche bienveillante et inclusive, en phase avec les valeurs de notre structure.

L'accueil de stagiaires infirmières puéricultrices

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir deux stagiaires infirmières puéricultrices, qui ont pu :

- Observer et analyser les pratiques en crèche, en lien avec la santé, le bien-être et le développement des jeunes enfants.
- Intervenir aux côtés des équipes, en apportant leur regard médical et préventif sur des aspects tels que l'hygiène, l'alimentation et les soins quotidiens.
- Échanger avec les professionnelles et les familles, enrichissant ainsi la prise en charge globale des enfants accueillis.

Cette collaboration avec l'École Rockefeller permet :

- Aux étudiantes et apprenties de bénéficier d'une expérience concrète sur le terrain, essentielle à leur formation et à leur future pratique.
- À notre équipe de rester en lien avec les évolutions des pratiques professionnelles, en bénéficiant du regard extérieur et des connaissances académiques des étudiantes.
- Aux enfants et aux familles d'être accompagnés par des professionnelles en formation, sensibles aux nouvelles approches pédagogiques et de santé.

Nous sommes convaincus que ce partenariat est une richesse pour notre structure, et nous continuerons à accueillir et accompagner des étudiantes et apprenties, contribuant ainsi à la formation des futures professionnelles de la petite enfance.

SERVICE DE SOINS / LIBERAUX

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'accueil inclusif, la crèche PEPILOU collabore étroitement avec différents services de soins et professionnels de santé, afin d'assurer un accompagnement adapté aux enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques.

Une collaboration avec les structures spécialisées

- Nous travaillons en lien avec plusieurs services de soins, notamment :
Les CAMSP (Centres d'Action Médico-Sociale Précoce) : ils accompagnent le dépistage et la prise en charge précoce des enfants en situation de handicap ou présentant des troubles du développement.
- Les services hospitaliers spécialisés (pédiatrie, neuropédiatrie, orthophonie, kinésithérapie, etc.), qui suivent certains enfants pour des soins spécifiques.
- Les CMPP (Centres Médico-Psycho-Pédagogiques) : structures qui proposent un accompagnement psychologique, éducatif et médical aux enfants et à leurs familles.

Un lien étroit avec les soignants libéraux

La crèche accueille également des enfants bénéficiant d'un suivi par des professionnels de santé libéraux, tels que :

- Psychomotriciens, ergothérapeutes et orthophonistes, qui interviennent pour accompagner le développement moteur, sensoriel et communicationnel des enfants.
- Infirmiers et kinésithérapeutes, qui peuvent assurer des soins spécifiques nécessaires au quotidien de l'enfant.

- Pédiatres et médecins généralistes, qui apportent un suivi médical régulier et orientent les familles vers des prises en charge adaptées.

Une coordination pour assurer une prise en charge cohérente

Pour garantir un accompagnement global et efficace, nous veillons à :

- Faciliter les échanges entre la crèche, les familles et les professionnels de santé, dans le respect du secret médical et des besoins de l'enfant.
- Mettre en place des PAI (Projets d'Accueil Individualisés) en concertation avec les soignants, afin d'adapter au mieux l'accueil et les soins nécessaires en crèche.
- Organiser des rencontres et des réunions de suivi, permettant aux différents acteurs de mieux se coordonner autour du parcours de l'enfant.

En 2024, nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein de la crèche **deux professionnelles paramédicales**, intervenant en libéral auprès d'un enfant accompagné.

- **Une orthophoniste**, spécialisée dans les **troubles de l'oralité**, est venue observer l'enfant dans son environnement quotidien. Grâce à ses observations, elle a pu proposer des **adaptations concrètes** pour les temps de repas, facilitant ainsi son accompagnement.
- **Une psychomotricienne** est également intervenue pour évaluer les besoins d'un enfant accueilli. Son échange avec l'équipe de PEPILOU a été **très enrichissant**, permettant la mise en place **d'outils et d'aménagements adaptés** afin de favoriser son développement.

Ces collaborations ont été **précieuses pour l'équipe**, offrant un regard expert et des recommandations adaptées, renforçant ainsi **la qualité de l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques**.

Grâce à ces partenariats, la crèche PEPILOU s'assure que chaque enfant bénéficie d'un accueil sécurisé, adapté et bienveillant, tout en accompagnant les familles dans leurs démarches et en favorisant l'épanouissement et l'autonomie des enfants en situation de handicap. Ces collaborations renforcent notre capacité à offrir un cadre inclusif et adapté à tous, en permettant aux enfants d'évoluer dans un environnement bienveillant, sécurisant et enrichissant. Ce travail de partenariat en 2024 a été une de nos priorités. Pour autant, il reste encore pas mal de frein des services extérieurs, et de levier à débloquer pour nous puissions apporter le maximum de cohérence à l'accompagnement des enfants.

L'ORGANISATION DU SERVICE

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMMENAGEMENTS

LA MAINTENANCE

Tableau récapitulatif des opérations de maintenance réalisées selon le registre

	DATE INSTALLATION	DERNIERE INTERVENTION
VMC (annuelle)	Mise en service octobre 2016	13/02/2024
Extincteurs (annuelle)	Mise en service octobre 2016	03/04/2024
Électricité (annuelle)	Mise en service octobre 2016	13/02/2024
Alarme incendie (annuelle)	Mise en service octobre 2016	23/09/2024

LA DEMARCHE QUALITE

Lors du premier trimestre 2024, les PEP 69/ML se sont engagées à relancer une démarche qualité des accompagnements qui soit ambitieuse et éthique.

Cela s'est concrétisé par le recrutement d'un chargé de mission qualité commun à l'association pour accompagner les établissements et services dans l'animation de leur démarche qualité ainsi que la préparation des évaluations externes selon le référentiel HAS.

Aussi, les PEP 69/ML se sont équipés d'un outil de pilotage et gestion des risques « AGEVAL ». En cours de déploiement dans les établissements et services, il doit, entre autres, faciliter la centralisation des données et le pilotage des plans d'actions.

Sur le plan organisationnel, 3 COPIL Qualité ont été organisées afin de structurer la démarche qualité associative et harmoniser les pratiques transverses, et plus particulièrement celles en lien avec les critères impératifs du référentiel HAS (cf: Tableau de bord démarche qualité ci-dessous).

Un blog qualité, centralisant les diverses ressources documentaires telles que les RBPP, les procédures et autres ressources, est mis à disposition de l'ensemble des salariés de l'association.

Sur le plan opérationnel, en 2024 une attention particulière a été apportée à l'actualisation des outils de la loi 2002.2 et à la démarche de prévention des risques de maltraitance et violence en institution et l'actualisation des plans de gestion de crise et de continuité d'activité. Tout en poursuivant l'accompagnement de ces thématiques, la question de l'expression et la participation des personnes accompagnées et leurs familles sera au cœur de la démarche qualité PEP 69/ML pour cette année 2025.

LES EVENEMENTS INDESIRABLES

PLAINTES D'UNE FAMILLE A L'ENCONTRE D'UN AUTRE ENFANT

Le 21 mai 2024, une famille a signalé à la crèche un incident préoccupant impliquant son enfant. La maman a rapporté que son fils aurait subi des attouchements de la part d'un autre enfant de la structure. Cette situation a été prise très au sérieux, et des actions immédiates ont été mises en place pour garantir un accompagnement adapté aux familles concernées.

- **Une écoute et un accompagnement des familles**

La direction de la crèche et la direction de secteur ont reçu la famille pour écouter ses préoccupations et comprendre les faits rapportés. Parallèlement, la famille de l'enfant désigné comme « auteur des faits » a également été reçue. Cette dénonciation a été vécue avec beaucoup de violence par cette dernière.

Lors des entretiens, on a pris le temps de recontextualiser la situation, en rappelant qu'il s'agissait de deux enfants de 3 ans, âge où la découverte du corps fait partie du développement normal. Nous avons également rassuré les familles sur le fait que les enfants ne sont jamais laissés seuls à la crèche et que les professionnels sont constamment attentifs à leur bien-être et à leur sécurité. Nous avons insisté sur l'importance de poser des limites claires, tout en veillant à ne pas étiqueter un enfant aussi jeune.

- **Une prise en charge institutionnelle et un soutien aux familles**

Afin d'assurer un suivi adapté, la PMI a été informée de la situation et tenue au courant des actions mises en place.

Pour apporter des repères et rassurer les familles, un Café Parents animé par un psychologue a été organisé sur le thème de la découverte du corps chez les enfants de 2 à 4 ans. Ce temps d'échange a permis aux parents de poser leurs questions, d'exprimer leurs inquiétudes et d'obtenir des éclairages professionnels sur le développement psycho-affectif des jeunes enfants.

- **Un accompagnement des équipes face à une situation éprouvante**

Cette situation a été particulièrement difficile à vivre pour les professionnels, qui se sont sentis mis en cause dans leurs pratiques. Afin de les soutenir, des temps d'échange individuels et collectifs ont été proposés, notamment en réunion d'équipe et lors des séances d'analyse des pratiques. Ces temps ont permis d'exprimer les ressentis, d'analyser la situation avec du recul et de renforcer la posture professionnelle face à ce type de questionnements.

Cette expérience a confirmé l'importance d'un travail de sensibilisation et de pédagogie, aussi bien auprès des familles que des équipes, pour accompagner au mieux ces étapes du développement de l'enfant tout en maintenant un cadre sécurisant et bienveillant.

CAS DE GALE

Le 21 novembre 2024, un cas de gale a été déclaré dans la structure.

Un plan d'action a été mis en place après avoir déclaré le cas à :

- L'Agence régionale pour la santé
- La protection maternelle et infantile
- La direction des PEP69

Une communication a été faite auprès des professionnelles et des familles.

Une action de nettoyage renforcée a été mise en place toute la période d'incubation.

Après cette annonce, seulement une famille a pu verbaliser sa crainte pour son enfant. La crèche est restée ouverte et nous n'avons pas déploré d'absence à cause de ce cas.

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME

Equipe de la crèche PEPILOU				
FONCTION	Contrat	ETP	Diplôme	Date d'entrée
Direction	CDI	1	DE IPDE + DU DESS	01/02/2023
Médecin	CDI	0,026	Pédiatre	
Catégorie 1				
EJE	CDI	1	Educatrice de jeunes enfants	01/03/2023
EJE	CDI	1	Educatrice de jeunes enfants	24/04/2023
IDE	CDI	0,5	Infirmière	28/08/2023
EJE/Psychomotricienne	CDI	0,5	DE EJE/ licence psychomotricienne	01/10/2022
AP	CDI	1	Auxiliaire de puériculture	05/01/2024
AP	CDI	1	Auxiliaire de puériculture	28/08/2023
		5	71,43%	
Catégorie 2				
Auxiliaire de crèche	CDI	1	CAP petite enfance	19/10/2021
Auxiliaire de crèche	CDI	1	CAP petite enfance	13/09/2023
Apprentie AP	CDD		Bac pro ASSP	16/12/2024
		2	28,57%	
Poste lié à l'entretien de la structure				
Maitresse de maison	CDI	1	CAP petite enfance	03/01/2021
		1		
		7		
		10,026		

L'année 2024 a été placée sous le signe de la stabilité au sein de l'équipe, garantissant ainsi une continuité dans l'accompagnement des enfants et des familles. Cette cohésion a permis de renforcer les bases du projet de la crèche, favorisant un accueil de qualité et un travail d'équipe toujours plus coopératif.



Toutefois, cette année a également été marquée par l'absence temporaire de notre psychomotricienne, qui a saisi l'opportunité de vivre une aventure humaine unique en Uruguay avec sa famille lors d'un congé sans solde de six mois. Son engagement et son investissement auprès des enfants nous ont manqué, mais nous avons pu assurer la continuité de son travail grâce à l'embauche en juillet 2024 d'une auxiliaire de puériculture, dont le recrutement a pu être pérennisé en janvier 2024.

Cette dynamique illustre notre volonté de valoriser l'expertise de chacun tout en garantissant une continuité éducative et un environnement stable pour les enfants et les familles que nous accompagnons au quotidien.

Des absences courtes mais répétées perturbent l'organisation en place et impactent plusieurs aspects du fonctionnement de la crèche. Les temps de détachement, initialement prévus pour travailler sur des projets de fond, sont systématiquement réaffectés à la prise en charge des enfants, limitant ainsi la progression des initiatives en cours.

Ces absences ont également des répercussions sur les enfants, qui voient leurs référents changés fréquemment, ce qui peut affecter leur sentiment de sécurité. De plus, elles pèsent sur les professionnelles, qui doivent adapter leurs horaires, accompagner les intérimaires et compenser ces absences au quotidien. Cette surcharge de travail, nécessitant une grande capacité d'adaptation et une énergie constante, peut à terme générer une fatigue accrue et un sentiment d'usure au sein de l'équipe.

MOBILITES, RECRUTEMENTS

- Recrutement le 5 janvier 2024 de Mme BOYER Aurélie, auxiliaire de puériculture
- Recrutement le 16 décembre 2024 de Mme NOEL Shana, apprentie Auxiliaire de puériculture

ACTIONS DE FORMATION

Les PEP69 ont à cœur de former leurs professionnels afin de leur permettre de s'enrichir et de progresser dans leurs pratiques.

Nous avons ainsi profité d'une journée en janvier 2024 de formation en équipe complète sur la thématique des Violences Éducatives Ordinaires (VEO). La formation sur les **Violences Éducatives Ordinaires (VEO)** a pour objectif de sensibiliser et d'outiller l'équipe de la crèche afin de garantir un accueil bienveillant et respectueux des besoins de chaque enfant.

En complément, plusieurs formations ont été suivies :

- Accueillir un enfant en situation de handicap (2 professionnelles) : formation de trois jours dispensée par l'Association Une Souris Verte, visant à aider les professionnels à mieux accueillir et accompagner les enfants en situation de handicap dans un cadre inclusif.
- Formation incendie en collectif, afin de renforcer la sécurité et la réactivité face aux situations d'urgence. Formation en 2 temps : rappel de la théorie sous la forme d'un escape Game qui a permis aussi de travailler la cohésion d'équipe ; et une seconde partie de manipulation des extincteurs.
- Sensibilisation au Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA), en partenariat avec le Centre de Ressources Autisme (CRA), pour mieux comprendre et accompagner les enfants concernés. (1 professionnelle)
- Formation à l'autodétermination, permettant de favoriser l'autonomie et la prise de décision des enfants, jeunes accompagnés, et des familles, en lien avec le projet associatif. (4 professionnelles).
- Formation aux Gestes Qui Sauvent, destinée notamment aux professionnels proches de la retraite, afin de renforcer leur capacité à réagir face à des situations d'urgence. (1 professionnelle)
- Cursus de formation et Club RH, en collaboration avec la CAF et la Métropole de Lyon, pour échanger sur les enjeux et les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines. (1 professionnelle)

Ces différentes formations illustrent l'engagement des PEP69 à soutenir l'évolution des compétences de leurs équipes et à garantir un accompagnement de qualité pour tous les enfants et leurs familles.

ANALYSE DE LA PRATIQUE

À la crèche, les professionnelles bénéficient de **9 séances annuelles d'1h30** dédiées à l'**analyse des pratiques professionnelles**. Ces temps d'échange permettent de **prendre du recul sur le quotidien, d'identifier les pratiques efficaces et celles nécessitant des ajustements**.

L'objectif est double :

- Renforcer et diffuser les bonnes pratiques au sein de l'équipe.
- Trouver des solutions aux situations plus complexes ou problématiques, en favorisant une approche collective et bienveillante.

Au-delà de l'amélioration continue de l'accompagnement des enfants et des familles, ces séances sont aussi un **espace de réflexion et de soutien**, permettant à chacune de **donner du sens à son métier et de renforcer sa motivation**. Depuis le **décret du 30 août 2021**, l'analyse des pratiques professionnelles est devenue **obligatoire**, avec une mise en conformité exigée depuis le **1er janvier 2023**. Cette démarche s'inscrit donc pleinement dans une volonté d'**offrir un accueil de qualité, basé sur l'échange, la remise en question et la montée en compétences des équipes**.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025

Poursuivre la dynamique et renforcer les fondations de la crèche

Après une année 2024 marquée par des avancées significatives sur la stabilité de l'équipe, la dynamique de projet et l'équilibre financier, l'année 2025 s'inscrira dans la continuité de ces axes tout en renforçant plusieurs dimensions clés pour garantir un accueil toujours plus qualitatif et inclusif.

Poursuivre et pérenniser la stabilité de l'équipe

Une équipe stable est le socle fondamental d'un accueil de qualité. Nous poursuivrons donc les actions engagées en 2024, avec un accent particulier sur l'autonomie et la responsabilisation de chacun, afin de renforcer la cohésion et la fluidité dans l'organisation quotidienne.

- Consolidation de la dynamique collective : continuer à créer du lien, faciliter la circulation des informations et encourager le travail en équipe.
- Renforcement du cadre managérial : clarifier les rôles et responsabilités, développer l'autonomie des professionnels tout en maintenant un cadre structurant.
- Formation et accompagnement : poursuivre les séances d'analyse des pratiques et favoriser la montée en compétences des professionnelles.

Structurer et développer les projets pédagogiques et partenariaux

Après un travail engagé en 2024, l'année 2025 sera marquée par des avancées concrètes sur plusieurs aspects pédagogiques et partenariaux.

- Finalisation du règlement de fonctionnement : adapter le règlement aux réalités du terrain, en lien avec les référents de la CAF, afin d'améliorer l'organisation globale.
- Amorcer la réécriture du projet pédagogique : co-construire un cadre commun, affirmant les valeurs et les orientations éducatives de la crèche.

Renforcement des partenariats :

- Écoles maternelles : intensifier les échanges et structurer des actions pour une meilleure transition crèche/école.
- Services de soins (CAMSP, CMPP, soignants libéraux, hôpitaux...) : poursuivre et formaliser la collaboration pour optimiser l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques.
- PMI et Ville de Villeurbanne : maintenir et valoriser les liens pour améliorer les conditions d'accueil et les services proposés aux familles.

Développement d'ateliers et d'actions en faveur de l'accompagnement à la parentalité :

- Poursuite des Cafés Parents mensuels et des conférences.
- Mise en place d'ateliers en petits groupes, pour des échanges plus approfondis sur des thèmes précis (sommeil, gestion des émotions, autonomie...).

Consolider et faire évoluer les projets en place

- Amélioration de l'espace extérieur : poursuivre les aménagements pour favoriser les sorties en extérieur et enrichir les propositions d'activités en plein air.
- Développement des ateliers cuisine : créer un espace de transmission culinaire, à la fois pour les enfants et les familles, afin de favoriser le partage et l'expérimentation sensorielle.

Ces perspectives 2025 s'inscrivent dans la continuité du travail engagé, avec une volonté de structurer, renforcer et faire évoluer la crèche PEPILOU sur les axes managérial, pédagogique, partenarial et financier.

L'objectif reste le même : **offrir un accueil de qualité, inclusif et épanouissant pour tous les enfants et leurs familles.**

ANNEXE

CONSEIL DE CRECHE

REGLEMENT

Un conseil de crèche permet une écoute, un échange, une coopération entre les familles et les professionnels de la petite enfance pour le bien-être des tout-petits accueillis à la crèche PEPILOU. Les missions pédagogiques des structures de la petite enfance envers les jeunes enfants et leurs rôles d'écoute et de conseils aux parents nécessitent une coopération indispensable entre ces derniers et les professionnels de la petite enfance. Cette responsabilité partagée s'exerce dans les lieux de vie des enfants, ouverts sur la vie et la ville.

ARTICLE 1 : OBJET

Le conseil de crèche est une instance consultative qui a pour objectifs :

- D'informer les parents et solliciter leur avis sur la vie de la crèche,
- De mieux connaître les besoins des familles,
- De mettre en place des actions autour de l'accompagnement parental, permettant de favoriser les échanges entre parents et professionnels.
- Inciter les parents à participer à une instance partenariale qui concerne leur enfant, avant l'entrée dans le circuit scolaire.

Le conseil de crèche :

- Peut être consulté sur les différents volets du projet d'établissement (hors protocoles, procédure).
- Peut être informé des conditions générales d'accueil des enfants (activités pédagogiques, sécurité, alimentation, regroupements...).
- Peut être consulté sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne de la crèche (orientations pédagogiques et éducatives, relations avec les autres modes d'accueil, activités offertes aux enfants) ainsi que sur les projets de travaux d'équipements.

En aucun cas le conseil de crèche ne débattrait de problématiques individuelles.

Le conseil de crèche n'exerce en aucun cas une tutelle sur la direction, et ne se substitue pas à son rôle ou à celui de l'équipe.



ARTICLE 2 : COMPOSITION, DESIGNATION, ELECTION

Le conseil de crèche est composé :

- 1) De membres de droit :
 - Le directeur de la structure.
 - Un professionnel de chacune des sections
 - Un représentant du CA des PEP69
 - Un représentant de la ville de Villeurbanne

- 2) Des membres élus :
 - 2 représentants de parents (1 par section).
 - 2 suppléants (1 par section).

L'élection d'un seul parent suffit à installer le conseil de crèche.

Les suppléants remplacent les titulaires en cas de départ de la crèche ou de démission.

Les suppléants peuvent être autorisés par les titulaires à siéger au conseil de crèche pour prendre connaissance du contenu des échanges s'ils sont absents.

Des élections ont lieu tous les ans au cours du dernier trimestre de l'année civile, le vote s'effectuant à bulletin secret.

Le conseil de crèche ne peut être considéré comme une instance paritaire.

Le conseil de crèche peut s'adjoindre ponctuellement la participation de personnalités qualifiées, en fonction de l'ordre du jour prévu lors de la séance concernée. Cette participation est décidée à la majorité des membres du conseil de crèche, lors de la séance précédente ou par invitation du Président (PMI, médecin...)

ARTICLE 3 : ORGANISATION DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS

Les élections sont organisées dans le dernier trimestre de l'année civile.

Chacun des deux parents est autorisé à voter.

Un appel à candidatures, rédigé par la direction de la crèche est apposé dans la crèche, les parents candidats devant se faire connaître auprès du directeur de la crèche. Le nombre de candidats n'est pas limité.

Les candidatures sont portées à connaissance de l'ensemble des parents par voie d'affichage dans la crèche.



Le calendrier exact de la procédure d'élection est confirmé chaque année et porté à la connaissance des parents par voie d'affichage.

La liste des candidats, établie par le directeur, constitue le bulletin de vote. Aucun nom ne peut lui être ajouté lors du vote. Les parents peuvent rayer un ou plusieurs noms.

Les deux candidats ayant le plus grand nombre de voix sont déclarés élus. En cas d'égalité de voix obtenues par deux ou plusieurs candidats pour l'attribution d'un siège, le plus âgé de ces candidats sera déclaré élu. Les deux candidats suivants sur la liste sont nommés suppléants. Si un représentant de parent élu quitte la crèche avant la fin de son mandat, le premier suppléant le remplace automatiquement.

Après émargement, le bulletin de vote placé sous enveloppe prévue à cet effet est remis au directeur. Le moment du dépouillement est annoncé et se fait en présence des candidats, de parents et d'agents de la crèche.

Si des sièges restent vacants à l'issue de la procédure d'élections, de nouveaux parents arrivés à la crèche après cette période peuvent faire acte de candidature. Après avoir porté à la connaissance de l'ensemble des parents ces nouvelles candidatures, un tirage au sort est effectué par le directeur en présence des membres du conseil pour pourvoir les sièges vacants.

Article 4 : Droits et devoirs des représentants de parents

Les représentants de parents ne siègent pas à titre personnel mais au nom de leur représentation. Ils ont donc pour devoir de solliciter l'avis de l'ensemble des parents de la crèche et de leur rendre compte de leur mandat. Ils participent à la rédaction des comptes-rendus de réunion en coopération avec le directeur.

Une boîte aux lettres et un panneau d'affichage sont mis à la disposition commune des représentants de parents.

Les représentants de parents n'ont pas de pouvoir décisionnaire dans la crèche. Ils s'attachent à développer des relations constructives et de confiance avec les professionnels et respectueuses de leur fonction.

Article 5 : Réunion du conseil de crèche

Le conseil de crèche se réunit à la crèche au minimum deux fois dans l'année (une réunion entre le 1er décembre et la fin février, l'autre entre le 1er mars et la fin mai).

La date, l'ordre du jour et la convocation sont établis par le directeur, après avoir recueilli les propositions, des représentants des parents et des agents.

Seuls les aspects d'intérêt général et collectif sont traités. Les questions d'intérêt personnel ne peuvent être abordées par le conseil de crèche.

Deux secrétaires, si possible un parent et un professionnel, désignés en début de réunion sont chargés de la rédaction du compte-rendu avec le directeur.



Cette fonction est exercée à tour de rôle par les membres du conseil. Le compte-rendu de réunion sera, par voie d'affichage, porté à la connaissance de l'ensemble des utilisateurs de la crèche et validé définitivement lors de la réunion suivante.

▲ Article 6 : Révisions- modifications

D'éventuelles modifications ou révisions pourront être apportées à ce règlement. Elles seront présentées en réunion du conseil

Fait le 01/09/2024
Karine QUENE-AUDIE
Directrice dispositif petite enfance